

Séance du jeudi 30 janvier 2025

Date de la convocation : 23/01/2025

Le jeudi 30 janvier 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
Présents : 14	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 1	Représentés : Peggy AMALBERT représentée par Monique CORBIERE-FAUVEL, Christophe RAYNAUD représenté par Martine GRANET
Pour : 16	Excusés : Gérard ASSEMAT
Contre : 0	Absents :
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Jérôme MAGRE

Délibération n°DE_2025_05

Objet : Autorisation donnée à la 1ère adjointe de signer la convention avec l'association Léo Lagrange pour l'entretien des espaces verts et des cimetières de la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2024 l'association Léo Lagrange intervient sur la commune pour l'entretien des espaces verts et des cimetières.

Il propose de signer une nouvelle convention pour 2025 pour 27 jours/an répartis en interventions de 2 à 3 jours pour un montant de 12 825 € TTC.

Cette convention étant d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire précise enfin que compte tenu de son emploi au sein d'une association d'insertion il souhaite que ce soit Mme Monique CORBIERE-FAUVEL, 1ère adjointe qui signe cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

AUTORISE Mme Monique CORBIERE-FAUVEL, 1ère adjointe, à signer la convention annuelle d'objectifs, à compter du 1er janvier 2025 pour un an renouvelable par tacite reconduction, avec l'association Léo Lagrange pour 27 jours/an répartis en interventions de 2 à 3 jours pour un montant de 12 825 € TTC.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Sébastien BRAYLE



Date de transmission de l'acte: 03/02/2025

Date de reception de l'AR: 03/02/2025

081-218100469-DE_2025_05-DE

A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 03/02/2025

Le/La secrétaire
Jérôme MAGRE

